

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_183 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 17 décembre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Francis SALABERT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Marie-Louise AT), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Claude JULIEN (pouvoir à Christian CHAMAYOU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Louis BARRET), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

N° DEL2019_183 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2019.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au BP, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°3 du budget annexe transports urbains :

Budget annexe transports urbains – DM 3 :

- En fonctionnement :

Dépenses : 4 000 €

- ajustement des crédits pour l'achat de carburant en raison de l'augmentation de l'offre commerciale (+ 28 000 €) entièrement compensée par la diminution des crédits prévus pour les impressions de support de communication (- 8 000 €) et par les remboursements de frais au budget général (- 20 000 €) ;
- ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens en raison de la mise en place du prorata temporis (+ 185 000 €). Ces dépenses ont pour contrepartie des recettes d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement;
- Le virement à la section d'investissement est diminué de 181 000 €.

Recettes : 4 000 €

- ajustement des crédits prévus pour la reprise des subventions en raison de la mise en place du prorata temporis (+ 4 000 €). Ces recettes ont pour contrepartie des dépenses d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;

- En investissement :

Dépenses : 4 000,00 €

- Ajustement des crédits prévus pour la reprise des subventions (+ 4 000 €) ;

Recettes : 4 000,00 €

- ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens (+ 185 000 €).

- diminution du virement de la section de fonctionnement (- 181 000 €).

La modification proposée augmente de 8 000 € le montant des crédits inscrits sur le budget annexe transports urbains 2019.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 3 décembre 2019.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°3 du budget annexe transports urbains 2019 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL